

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 décembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Paul BOEDEC**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association Ulamir e Bro Glazik
Avance sur subvention 2024**

Conformément à la convention d'objectifs du 1^{er} janvier 2022 et afin de permettre à l'association de financer ses dépenses de fonctionnement dès le début de l'année 2024, il est proposé au conseil communautaire de verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2024 égale au tiers du montant de la subvention inscrite en 2023, soit 63 000 €.

Mesdames Christine FLOCHLAY, Véronique PLOUHINEC et monsieur David LE GOFF étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 48 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser à l'association « Ulamir e Bro Glazik » une avance sur la subvention de fonctionnement 2024, d'un montant de 63 000 € sur la ligne budgétaire 422.6574.7102.